

alarme. Je ne tente pas ici, monsieur le président, de débattre cette question ni les autres. Je signale simplement que la Chambre n'a pas eu l'occasion de les débattre.

Mon honorable ami qui m'a interrompu affirme, si j'ai bien saisi, que nous pouvons maintenant en discuter. Bien sûr qu'il nous est loisible de discuter de n'importe quoi maintenant et c'est bien ce qui se passe au cours du présent débat. C'est pourquoi ce débat sur les crédits provisoires, qui a débuté mercredi dernier, et qui est de ceux qu'on peut mener à bonne fin en quelques heures, est maintenant dans sa quatrième journée et peut durer encore deux ou trois jours. On ne nous a pas fourni l'occasion de discuter de ces questions d'une façon qui permette au Parlement de prendre des décisions. La question du Columbia a été mêlée à ce débat, parce que le gouvernement a négligé de soumettre le traité au Parlement. Les honorables députés ont donc dû profiter du présent débat pour en discuter. La question de l'enquête menée par la Gendarmerie royale du Canada a aussi été mise sur le tapis, parce que nous n'avons pas eu l'occasion d'en discuter formellement afin d'en arriver à quelque décision. Il a fallu en discuter au cours du débat sur les crédits provisoires.

Je ne saurais dire combien d'autres questions peuvent encore être soulevées avant la clôture du présent débat sur l'octroi des dix douzièmes des crédits provisoires. Tout ce que j'ai dit, monsieur le président, pourrait être qualifié de plainte concernant la procédure. On peut dire, comme l'ont dit certains honorables députés, il y a un instant, que nous pouvons maintenant parler de ce qui nous tient à cœur. C'est ce qui démontre bien la futilité de la présente session: nous pouvons parler durant les heures qui nous sont allouées sans toutefois pouvoir prendre des décisions sur des points vraiment importants.

Une des questions qui préoccupent les Canadiens de nos jours est celle de la santé et des services qui s'y rattachent. Quelques députés ont cru, au moment où une certaine lutte se déroulait l'été dernier, que cette question perdrait de son intérêt. Néanmoins au lieu de diminuer depuis lors, l'intérêt qu'on porte à cette question n'a fait qu'augmenter. C'est un fait qu'au cours de la présente session, le Parlement n'a pas eu l'occasion de discuter de l'assurance-santé ni des aspects connexes de la sécurité sociale.

J'ai essayé de savoir, à l'appel de l'ordre du jour, où en est la modification proposée à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en vue de prévoir un programme de pensions à participation. Je crois que j'ai obtenu plus de réponses monosyllabiques que tout autre député: on me répond «oui» par ici, et «non»

[M. Knowles.]

par là. Nous avons fait déposer des lettres: cette correspondance montre bien qu'on ne fait rien, au cours de la présente session, dans cet important secteur de la sécurité sociale. Nous avons inscrit au *Feuilleton* une motion qui ne sera pas mise en délibération. Tout bien considéré, huit provinces seulement ont notifié leur consentement et une province au moins—peut-être même plus d'une—a déclaré au gouvernement: «Si vous ne pouvez faire adopter cette modification, faites au moins quelque chose pour relever les pensions de vieillesse à \$75 par mois ou à un chiffre conforme aux promesses électorales.»

Nous donne-t-on l'occasion de débattre ce problème? Sommes-nous saisis de ces questions? Non! Le premier ministre et les autres membres du cabinet nous apportent des réponses toutes faites: lorsqu'on arrêtera la ligne de conduite du gouvernement, on l'annoncera à la Chambre. Et voilà: l'assemblée de 265 Canadiens et Canadiennes élus par la population du pays pour la représenter, l'assemblée à laquelle est assujéti le gouvernement, est réduite à une tribune d'opinions. Les journalistes, les gens de la radio et de la télévision, organisent des débats. Ces discussions ont lieu. Ils font la même chose que nous.

M. le président: Je regrette d'interrompre le député, mais je dois lui faire savoir que son temps de parole est épuisé.

M. Knowles: Je vous remercie, monsieur le président. J'aimerais à revenir là-dessus plus tard. J'espère, entre-temps, qu'on fera quelque chose pour restaurer l'autorité du Parlement.

(Texte)

M. Caouette: Monsieur le président, en écoutant l'honorable député qui vient tout juste de reprendre son siège, nous constatons qu'il ne faisait que répéter ce que nous disons, en cette Chambre, depuis le mois de septembre dernier. Il a pris une demi-heure pour nous répéter tout cela.

Avant d'entrer dans le vif de mon sujet, je ressens le devoir et l'obligation d'offrir, au nom de notre groupe, ainsi qu'au nom de tous les députés, je le crois, nos sincères sympathies aux familles des deux policiers qui ont été abattus à Ville Saint-Laurent. Des bandits notoires, déguisés en Pères Noël ont abattu à bout portant, de sang-froid, deux policiers de service: Claude Marineau et Denis Brabant. Ces deux policiers laissent leur femme et six enfants qui passeront un Noël bien triste.

Monsieur le président, lorsque nous voyons autant de barbarie dans une ville canadienne, en l'occurrence Ville Saint-Laurent, je me demande ce que pensent maintenant certains